



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Architecte des Bâtiments de France

Service/bureau : UDAP 39
Affaire suivie par : Laëtitia CUTARD
Tél : 03 84 35 13 52
mél : laetitia.cutard@culture.gouv.fr

Lons-le-Saunier, le 26 septembre 2024

Objet : 39 - Projet de création de périmètre délimité des abords – Lons-le-Saunier
Réf : LC 2024 / envoi courriel

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier d'étude de périmètre délimité des abords, réalisé par le cabinet d'études Initiative Aménagement et Développement sur la commune de Lons-le-Saunier n'appelle pas d'observation de ma part. Le projet de création de ce périmètre peut être soumis à enquête publique conjointe de la modification de droit commun du Plan Local Urbanisme.

Les communes limitrophes concernées par la suppression des périmètres de protection des 500 mètres des monuments historiques de Lons-le-Saunier telles que Montmorot et Perrigny doivent être informées de cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'UDAP 39

Dominique BRENEZ

Mairie de Lons-le-Saunier
44 rue du 44^{ème} RI 39015 LONS LE SAUNIER cedex
copie : DRAC et cabinet d'études